



# CONSEIL CENTRAL DE L'ACTION SOCIALE

## DECLARATION LIMINAIRE

Paris, le 6 juillet 2023

Monsieur le secrétaire général pour l'administration, monsieur le directeur, mesdames, messieurs,

Aujourd'hui se tient le 102<sup>ème</sup> conseil central de l'action sociale, en séance extraordinaire.

L'UNSA Défense a été très surprise de constater que l'IGESA, opérateur ministériel d'action sociale, s'est laissé déborder dans les demandes de prêts d'accession à la propriété et travaux, au point de voir son budget au bord du gouffre !

Cette situation touche donc de plein fouet les ressortissants qui ont effectué des démarches pour obtenir ce type de prêt et concrétiser un projet de vie.

Comment peut-on en être arrivé là, en seulement quelques semaines ? Sans signaux d'alerte.

L'UNSA Défense s'interroge sur la suffisance des moyens mis en œuvre par l'IGESA.

Sans signaux d'alerte, puisque l'annonce de cette rupture a été concomitante aux divers exposés demandés par les organisations syndicales. Cette information aurait-elle été communiquée, sinon ?

L'UNSA Défense regrette qu'un groupe de travail antérieur au 101<sup>ème</sup> CCAS n'ait pas été créé sur ce sujet, permettant alors un travail approfondi et non pas réactif et « épidermique » comme cela a été le cas.

L'UNSA Défense démarre un mandat avec un sentiment de suspicion, il faudra en tenir compte pour les prochains travaux et les prochaines réunions. Le conseil central d'action sociale se veut être une instance de dialogue et d'avancées pour les ressortissants, et non pas une chambre d'enregistrement.

Merci de votre attention.